

Mis en ligne, le

1 2 AVR. 2023

MAIRIE DE ST-GALMIER

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Mercredi 08 Mars 2023 18h00

Suite à la convocation faite le 28 Février 2023, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe DENIS, le MERCREDI 08 MARS, à 18 heures 00 pour une séance ordinaire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur le Président Philippe DENIS, Mme la Vice-présidente Christine PALLEY, et Mmes Régine CHEVALLIEZ, Edith CONSIGNY, Céline BENNICI, Aurélie DESBREE, M. Michel FRANCHINI membres élus.

Mesdames Arlette CHABANNE, Jeanine ENSARGUET, Jeanine RIVOIRE, Marie-Claire MOUCHEL, et Messieurs Patrick MIRABEL, Georges CHAPET, membres nommés, représentant la société civile.

ABSENTS AVEC EXCUSES : Aucun

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président Philippe DENIS et Madame la Vice-Présidente Christine PALLEY, présentent et animent ce conseil d'administration.

Le conseil d'administration accueille deux nouveaux membres, Mme Céline BENNICI et M. Michel FRANCHINI, un tour de table est proposé afin que chacun se présente.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du 01 Décembre 2022, **adopté à l'unanimité.**

II – ADMINISTRATION GENERALE

1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée l'obligation de faire un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif (articles L.2312-1 ; L 3312-1 ; L 4311-1 et L 5211-26 du CGCT).

Elle donne la parole à Anne-Marie ZELLAG (Responsable du CCAS)

Cette dernière a dressé le bilan social de l'année 2022 à savoir ;

Les aides facultatives sous forme de Tickets services apportées par le CCAS en 2022 ont été de :

➤ 2670,00 € contre 5058,89 euros en 2021.

Le nombre de foyers aidés par le CCAS en 2022 est de 14 contre 25 en 2021

Les personnes célibataires et les familles monoparentales restent majoritaires ainsi que les demandeurs d'emploi. Il est constaté qu'un seul salaire dans le foyer ou un emploi à temps partiel ne suffit pas pour équilibrer le budget du foyer.

Le secours populaire a apporté une aide complémentaire sous forme d'aides alimentaires ainsi qu'une aide pour du Carburant.

Aide Financement BAFA :

2 jeunes ont reçu en 2022 la somme de 50,00 € chacun (soit un total de 100 € ont été attribués)

Attribution montant total d'aides financières pour 2022 représente :

➤ 503,00 €

Suite au dernier conseil d'administration il a été demandé à Anne-Marie ZELLAG de contacter « les Restos du Cœur » pour savoir combien de baldomériens sont pris en charge.
Après renseignement pris ils ont 2 dossiers de Baldomériens.

REALISE BUDGET CCAS 2022

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2022	REALISE 2022
DEPENSES	64 146.00 €	53 250.37 €
RECETTES	64 146.00 €	76 083.55 €
RESULTAT 2022		22 833.18 €

INVESTISSEMENT	BUDGET 2022	REALISE 2022
DEPENSES	1 498.53 €	
RECETTES	1 498.53 €	1 498.53 €
RESULTAT 2022		1 498.53 €

Madame la Vice-Présidente présente pour information les résultats de l'exercice 2022, qui démontre un solde excédentaire de 22 833.18 € en section de fonctionnement et de 1 498.53 € en section d'investissement.

Madame la Vice-Présidente rappelle que le montant de la subvention communale a été de 36 000 euros en 2022.

Prévisions exercice 2023

Mme la vice-présidente rappelle que le CCAS est l'acteur clé d'une solidarité de proximité et qu'il exerce et anime une mission de prévention et de développement du lien social dans la commune.

En ce qui concerne les prévisions de dépenses pour 2023, il est demandé une subvention à la commune en lien avec :

- L'anticipation des impacts de l'inflation et la flambée des énergies qui risquent d'impacter les plus fragiles des baldomériens (à noter que nous avons été davantage sollicité pour de l'aide alimentaire sur les deux premiers mois de l'année).
- D'autre part, comme en 2022, le CCAS souhaite développer des actions autour de la prévention des risques et, notamment, la prévention et la lutte contre l'isolement et la solitude en direction de l'ensemble de la population baldomérienne avec une orientation en faveur des personnes les plus âgées de la commune.

Pour équilibrer le budget, il est proposé de solliciter une subvention de 30 000 € à la commune.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la tenue de ce débat.

III - AIDES NOMNATIVES

1 - APPROBATION DES DECISIONS DU CCAS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LA CONVOCATION A LA DERNIERE SEANCE DU 01 DECEMBRE 2022 EN VERTU DE L'ARTICLE R123-21 DU CODE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (CASF)

Le conseil d'administration a accordé au Président une délégation de pouvoirs en vertu de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles. Depuis la convocation à la séance du 01 Décembre 2022 il a pris les décisions suivantes. Après échange sur les informations transmises lors des conseils d'administrations précédent il a été retenu que les membres du CA ont besoin d'avoir des éléments plus complets, d'où la création d'un nouveau tableau de présentation :

Service social – Secours d'urgence – Aides facultatives :

La commission permanente rend compte des aides facultatives apportées depuis le dernier Conseil d'administration du 01 DECEMBRE 2022.

Aides alimentaires sous la forme de tickets services sur l'exercice de l'année 2022 soit 160 €,

Aides alimentaires sous la forme de tickets services apportées depuis janvier 2023 soit 630 €.

Approuvé à l'unanimité.

Aides facultatives financières pour une participation de facture suite à des soins pour un chien guide

Montant de l'aide est de 133 €

Voir détail dans le tableau récapitulatif ci-après ;

RECAPITULATIF SITUATION DEPUIS CA DU CCAS DU 01/12/2022

	DOSSIER DL01
DATE DE LA COMMISSION	15/12/2022
PERSONNE PRESENTE A LA COMMISSION	MME PALLEY ET MME CHABANNE
PRESENTATION DE LA SITUATION	Ce couple de 22 et 23 ans alterne période d'emploi et de chômage ce qui complexifie la gestion financière. Ces jeunes ont 1 enfant née en 2021
RESSOURCES	827,26 €
CHARGES	873,00 €
RESTE A VIVRE sans les dettes	-45,74 €
DEMANDE DE LA DVS	Demande d'aide alimentaire pour 2 adultes et 1 enfant
DECISION	AIDE ALIMENTAIRE ACCORDEE SOUS FORME DE TICKETS SERVICES 40 € POUR 4 SEMAINES = <u>160 €</u>

RECAPITULATIF SITUATION DEPUIS CA DU CCAS DU 01/12/2022

	DOSSIER DL01	DOSSIER MS01	DOSSIER NE01
DATE DE LA COMMISSION	19/01/2023		
PERSONNE PRESENTE A LA COMMISSION	M. DENIS MME PALLEY MME CONSIGNY MME ENSARGUET MME RIVOIRE		
PRESENTATION DE LA SITUATION	Couple avec 1 enfant. Suite à une erreur lors de son actualisation monsieur ne devrait percevoir ses prestations que début février,	Famille composée de 6 personnes (2 Adultes et 4 enfants) Monsieur Travaille et Mme est en recherche. Des difficultés financières se sont accumulées avec les années. Famille suivie par la DVS pour un accompagnement au budget.	Madame a un enfant à charge. Elle a un handicap visuel Ces dépenses d'énergie ont augmenté De plus, elle fait face à des dépenses imprévues de soin chez le vétérinaire pour son chien guide.
RESSOURCES	659,10 €	2 643,00 €	1 023,00 €
CHARGES	523,00 €	1 899,00 €	870,00 €
RESTE A VIVRE sans les dettes	136,10 €	744,00 €	153,00 €
DEMANDE DE LA DVS	Demande d'aide alimentaire pour 2 adultes et 1 enfant	Demande Aide Alimentaire 2 adultes et 4 enfants	Demande Aide Alimentaire 1 adulte et 1 enfant
DECISION	AIDE ALIMENTAIRE ACCORDEE Sous forme de Tickets services 40 € x 3 semaines = <u>120 €</u>	Pas d'aide alimentaire accordée par le CCAS Toutefois, et au vu des difficultés financières de cette famille et après échange avec les différents partenaires présent à la commission, le secours populaire représenté par Mme ENSARGUET soumet la possibilité de leur d'apporter une demande d'aide financière	Demande d'aide alimentaire accordée pour 1 adulte et 1 enfant : soit 30 € (Tickets services) Accordée pour 5 semaines soit un montant total de 150 € CCAS a accordé une aide facultative financière <u>PARTICIPATION FACTURE VETERINAIRE</u> pour <u>133 €</u>

RECAPITULATIF SITUATION DEPUIS CA DU CCAS DU 01/12/2022

	DOSSIER MS 01	DOSSIER NE01	DOSSIER PJ 01
DATE DE LA COMMISSION	01/02/2023		08/02/2023
PERSONNE PRESENTE A LA COMMISSION	MME PALLEY MME CONSIGNY MME ENSARGUET MME RIVOIRE		MME PALLEY MME CHEVALLIEZ MME CHABANNE
PRESENTATION DE LA SITUATION	Famille composée de 6 personnes (2 Adultes et 4 enfants) Monsieur Travaille et Mme est en recherche. Des difficultés financières se sont accumulées avec les années. Famille suivie par la DVS pour un accompagnement au budget.	Madame a un enfant à charge. Elle a un handicap visuel, Les soins pour son chien guide deviennent récurrent du fait d'un problème de santé de l'animal. La mutuelle pour son chien prend une partie des soins mais le reste à charge prends son budget et fragilise sa situation financière.	Mme est en instance de divorce. Elle est autoentrepreneur. Sa fille (née en 2013) est accueillie en garde alternée,
RESSOURCES	2 643,00 €	1 045,00 €	1 111,00 €
CHARGES	1 899,00 €	825,00 €	1 091,00 €
RESTE A VIVRE sans les dettes	744,00 €	220,00 €	20,00 €
DEMANDE DE LA DVS	Demande Aide Alimentaire 2 adultes et 4 enfants	Demande Aide Alimentaire 1 adulte et 1 enfant	Demande Aide Alimentaire 1 adulte et 1 enfant
DECISION	Pas d'aide alimentaire accordée par le CCAS sous forme de tickets services <u>Proposition de colis alimentaire du CCAS</u> <u>1 fois par semaine</u> jusqu'au prochain C.A du CCAS où la situation sera réévaluée. Secours Populaire retire la possibilité d'aide financière pour ne pas entraver le travail de la DVS par rapport à la demande de FSL (demande pas inscrite sur la demande)	Aide financière inchangée	Aide alimentaire (Tickets services) validée 20 € (adulte) + 10 € (enfant) soit 30 € par semaine Accordée une durée de 4 semaines soit un <u>montant total de 120 €</u>

RECAPITULATIF SITUATION DEPUIS CA DU CCAS DU 01/12/2022

	DOSSIER VC01	DOSSIER FA01
DATE DE LA COMMISSION	22/02/2023	01/03/2023
PERSONNE PRESENTE A LA COMMISSION	MME PALLEY MME CONSIGNY MME ENSARGUET MME RIVOIRE	MME PALLEY MME CONSIGNY MME ENSARGUET MME RIVOIRE
PRESENTATION DE LA SITUATION	Mme vit seule avec ses 4 enfants. Elle est en cours de séparation Mme ne travaille pas. 2 de ses enfants nécessitent des RDV chez des spécialistes. Dans l'attente d'avoir des réponses aux démarches pour percevoir le RSA une demande d'aide alimentaire est faite pour 1 adulte et 4 enfants.	Madame sollicite ponctuellement le SSD. Elle vit avec son fils (né en 2013) qu'elle accueille en garde alternée. Elle travaille à temps plein en tant que contractuelle. Son budget est fragile et un accompagnement budgétaire va démarré avec la DVS
RESSOURCES	820,00 €	2 257,00 €
CHARGES	946,00 €	2 262,00 €
RESTE A VIVRE sans les dettes	-126,00 €	-5,00 €
DEMANDE DE LA DVS	Demande Aide Alimentaire 1 adulte et 4 enfants	Demande Aide Alimentaire 1 adulte et 1 enfant
DECISION	Aide alimentaire (Tickets services) validée : 20 € (adulte) + 10 € par enfant (il y en a 4) soit 60 € par semaine <u>Accordée pour une durée de 4 semaines soit un montant total de 240 €</u>	Aide alimentaire accordée sous forme de colis alimentaire distribué par le CCAS

Aide aux personnes en difficulté

Madame la Vice-Présidente, présente les situations (ci-dessus) et soulève une problématique liée à des décisions validées lors de la commission permanente du 19/01/2023 portant sur des choix d'aides spécifiques prises par les membres présents.

Un bilan pour chaque situation est transmis au CCAS par les services de la DVS. Bilan sur lequel est indiqué des préconisations de demandes d'aides qui ne sont qu'une partie du suivi social réalisé par les travailleurs sociaux.

Lors de la commission du 19/01/2023, des choix ont été fait. Ces derniers allaient au-delà des préconisations demandées par les travailleurs sociaux.

De ce fait, la directrice des services de la DVS de Saint-Galmier a contacté MME Vanessa BEYSSAC (responsable de service enfance jeunesse et supérieure hiérarchique d'Anne-Marie ZELLAG) pour lui faire part de l'incompréhension des Assistantes sociales concernant les aides attribuées par la commission permanente du CCAS du 19/01/2023. Aides qui pourraient gêner le suivi social engagé par les travailleurs sociaux.

MME BEYSSAC a relayé l'information au cours d'une commission permanente.

L'échange a permis de pointer l'importance d'amener en commissions permanentes des dossiers les plus complets et étayés possibles, tenus à jour ou réactualisés afin que les membres de la commission puissent se prononcer efficacement sur les situations.

Un retour d'information a été fait par Mme BEYSSAC à la DVS.

Les situations concernées ont été réétudiées. (cf. commission du 01/02/2023) sans revenir sur les décisions initialement prises.

Madame Anne-Marie ZELLAG fait le point avant chaque Conseil d'administration avec les services de la DVS pour chaque dossier en cours et informe l'assistance des derniers éléments de suivis sociaux à savoir :

Dossier MS 01 :

Famille composée de 6 personnes (2 Adultes et 4 enfants).

Monsieur a un emploi et Mme en recherche d'emploi.

Famille suivie par la DVS pour un accompagnement au budget. La situation financière est fragile. Un colis alimentaire est remis à la famille chaque semaine par le CCAS. Et en parallèle Anne-Marie ZELLAG accompagne madame sur l'emploi avec un travail fait sur son CV.

Dossier DL01 :

Famille composée de 2 adultes et 1 enfant né en 2021. Ils n'ont pas d'emploi.

La DVS doit revoir la famille pour faire le point sur leur situation (la famille n'avait pas été revue avant le CA)

Au-delà de l'aide financière apportée par le CCAS, Anne-Marie ZELLAG a initié un accompagnement sur le volet emploi. Un travail a été initié avec Madame pour refaire son CV et échanger avec elle sur ces possibilités de postes pour lesquelles elle pourrait postuler.

Suite à cela Madame a été reçue par M. Michel FRANCHINI (Conseiller municipal dédié à l'emploi). Il en ressort que la situation de la famille est fragile à différents niveaux.

Monsieur est suivi par la mission locale de son côté.

Dossier NE01 :

Madame a un handicap visuel et a un enfant à charge (étudiant).

Son chien guide va prendre sa retraite et a trouvé une famille d'accueil à partir du 20 mars prochain.

Toujours suivi par les services de la DVS. Mme devrait pouvoir bénéficier du complément Santé solidaire (dossier en cours)

Des actions sont mobilisées avec Mme avec le secours catholique et le CCAS afin de faire face à sa baisse de moral liée à sa séparation avec son chien guide.

Dossier PJ 01 :

Madame (auto-entrepreneur) est en situation de divorce ce qui a fragilisé son budget. Elle est suivie par les services de la DVS pour un accompagnement famille pour ses ouvertures de droits. Elle suit bien les conseils donnés par son assistante sociale.

Dossier VC 01

Mme est sans emploi, vit seule avec ses 4 enfants. Elle est en cours de séparation. Elle est en attente d'ouverture de ses droits. Demande faite pour le règlement de la Cantine, Ouverture du RSA).

Dossier FA 01

Madame travaille et sollicite ponctuellement les services sociaux du département. Elle vit seule avec son fils (garde alternée). Madame a besoin d'un accompagnement budgétaire ce qu'elle accepte volontiers. Accompagnement fait par les services de la DVS.

Madame Céline BENNICI demande si le CCAS accompagne les personnes qui sont suivies sur l'accompagnement à la gestion du budget. Cet accompagnement est réalisé par un travailleur social et est proposé aux personnes qui le nécessitent.

Un accompagnement est fait sur l'aide à la rédaction de CV, de lettre de motivation. Il est convenu d'orienter des personnes auprès de M. Michel FRANCHINI (Conseiller à l'emploi). Ce qui a déjà été fait pour un dossier.

AIDES JEUNES – FORMATION BAFA

Madame la Vice-Présidente fait part au conseil d'administration de la demande d'aide financière de Mme DEVIGNE Camille, domiciliée à SAINT-GALMIER, pour une aide au financement de son stage de formation générale au BAFA organisé par FAMILLES RURALES du 08 AVRIL 2023 au 15 AVRIL 2023. Le coût de cette formation est de 550 euros.

Conformément au règlement d'attribution des aides facultatives acté le 30 juin 2021 par délibération une aide de 50 euros est attribuée pour le stage de formation générale au BAFA.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une aide de 50,00 euros pour le stage formation générale du BAFA de Mme DEVIGNE Camille.

IV – ACTIONS DU CCAS

Retour sur les évènements réalisés :

CARNAVAL INTERGENERATIONNEL

Mercredi 22 Février 2023 Horaire : 14h30 – 17h00 à la Salle VINCENNES (HIPPODROME)

Plus de 140 personnes sont venues lors de cet après-midi festif.

Détail du public reçu sur inscription :

Les seniors de la commune, les seniors de l'association d'Aimer la vie, quelques résidents de l'hôpital Maurice ANDRE, les jeunes de croq'loisirs, et une famille accompagnée par le CCAS.

L'animation a été assurée par le groupe Animuzic.

Des masques ont été réalisés (durant des ateliers Récré'Atifs animés par le secours catholique) et proposés lors de l'après-midi festif.

Un goûter composé de :

- Crêpes réalisés par l'équipe d'animation de l'EHPAD ainsi que des élèves membres du CCAS. Des crêpes ont été confectionnées par les animateurs de croq'loisirs avec les enfants. La pâte à crêpe a été offerte par l'hôpital Maurice ANDRE.
- Des bugnes ont été achetées au Supermarché Casino et à la Boulangerie Tartine.

Un courrier a été envoyé à Mme LUSSATO (directrice de l'hôpital Maurice ANDRE) pour la remercier d'avoir offert la pâte à crêpe (copie également à Mme DUMAS Chantal).

La Réunion Publique Seniors

Jeudi 02 mars 2023 à la Salle Simone VEIL

Public reçu sur inscription : Les Seniors de la Commune, Les seniors de l'association d'Aimer la vie, Avec la présence de M. LE MAIRE et de ses élus (Mme PALLEY Mme CONSIGNY et MME CHEVALLIEZ).

Un retour sur l'ABS (analyse des besoins sociaux) a servi de support de présentation aux échanges en s'appuyant sur le constat et les enjeux mis en évidence dans cette analyse et plus particulièrement dans la thématique « seniors ».

Cette rencontre entre les seniors de la commune et les élus présents a été riche d'échanges qui sont venus consolider les orientations en cours et les projets à venir.

Les baldomériens sont venus nombreux pour échanger (50 personnes).

Un questionnaire pour recueillir les besoins des seniors a été distribué.

28 questionnaires nous ont été retournés. L'ensemble des données recueillies feront l'objet d'une étude et un retour sera fait.

Pour terminer ce temps d'échange, un Goûter a été offert par le CCAS autour du verre de l'amitié.

Animation à venir

Les semaines de la Tolérance et de l'Egalité

Mme PALLEY nous rappelle les échanges avec MME MORERE sur les semaines de la Tolérance et de l'Egalité sur une possibilité de partenariat entre le CCAS et les services de l'Enfance Jeunesse pour Co-animer cet événement prévu au collège Jules ROMAINS pour la commune de Saint-Galmier.

Cette action s'inscrit dans le cadre du CESCE (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement) dont Mme PALLEY fait partie.

Mme la vice-présidente indique qu'une « fiche projet » était à retourner à Saint-Etienne Métropole avant le 20 janvier 2023 tout en sachant que la faisabilité du projet était difficile dès le départ. Cette fiche retour stipulait bien que le projet n'était pour l'heure en cours d'élaboration.

Titre retenu pour cette manifestation : *« Les fables de Jean de la Fontaine : Miroir de l'homme, reflets des sociétés »*

L'idée étant d'utiliser les fables de la fontaine et de leurs morales pour aider les jeunes à porter un regard sur les situations qui seraient selon eux révélatrices d'inégalités et/ou d'injustices.

Mme PALLEY a réussi à joindre Monsieur ALARY (directeur SEGPA) du collège Jules ROMAINS que la semaine dernière, celui-ci, lui a précisé que le collège servait d'accueil à des intervenants en mettant à disposition des salles et des plannings pour des collégiens de Séme.

La communication par SEM a été faite sur cette intervention ; le bus sera au collège le mardi 14 mars.

MME PALLEY sera présente et animera seule un atelier sur la tolérance dans les locaux du collège le mardi 14 mars de 08h00 à 12h00.

PIQUE-NIQUE INTERGENERATIONNEL

- **Date retenue** : Mercredi 03 Mai 2023
- **Horaire** : à partir de 11h30
- **Public** : rencontre intergénérationnelle (détail à voir ultérieurement)
- **Lieu** : La Roseraie
- **Goûter** : offert par le CCAS aux participants.

M. FRANCHINI Michel souhaite savoir à qui est destiné ce pique-nique. Il interroge sur le fait que le public du CCAS n'est pas plus représenté et qu'il est essentiellement à destination des seniors et des enfants du centre de loisirs.

MME PALLEY a fait ressortir que dans l'ABS les seniors étaient demandeurs de moment de convivialité. Un échange a eu lieu sur la problématique des publics concernées par les événements du CCAS.

Mme PALLEY indique qu'effectivement ce n'est pas tout public car c'est le CCAS qui organise et qu'il est nécessaire de pouvoir gérer les inscriptions.

Mme Arlette CHABANNE indique qu'il faudra tenir compte de la capacité de la salle de la roseraie de 90 personnes pour les cas où, il y aurait du mauvais temps.

CONFERENCE FRAUDES ET ARNAQUES

- **Date retenue** : VENDREDI 12 MAI 2023
- **Horaire** : à partir de 14h30
- **Public** : tout Public
- **Lieu** : Salle Simone VEIL
- **Goûter** : offert par le CCAS aux participants

Animé par AGIRabcd42 Loire avec la participation de la Police Municipale de Saint-Galmier
Prévention sur les risques sur les nouvelles technologies afin de sensibiliser le public aux fraudes et arnaques.

L'exposition sur Jean de la Fontaine

- **Date retenue** : Vendredi 02 Juin 2023 au Dimanche 04 Juin 2023
- **Public** : tout Public
- **Lieu** : le Caveau des Arts
- **Inauguration** : Prévue le jeudi 1^{er} juin fin d'après-midi

Cette exposition viendra clôturer le projet sur Jean de la Fontaine dans le cadre des semaines bleues. Un appel a été lancé (dans le Baldo Mag de DECEMBRE 2022) pour participer à ce projet, qui s'articule autour de groupe de travail, alliant des créations d'affiches illustratives, marionnettes, lecture, vidéo, scénettes jouer par les jeunes de la Sarbacane. Une commission sur les journées bleues se réunit régulièrement pour établir un lien entre les structures et voir ce qui est faisable sur cette thématique. Un certain nombre de structures se sont positionné pour proposer des activités en liens avec les fables de la fontaine.

Mme PALLEY a pris contact avec l'association du « Musée Jean de La Fontaine » qui propose de louer une exposition itinérante comprenant 16 affiches en couleur sur « La Fontaine et son siècle ».

Le coût de cette location s'élève à 350 euros avec les frais de port pour l'aller (les frais de retour seront à notre charge).

Le service « animation » s'est proposé pour venir en appui à cette organisation ; le service juridique a également vérifié les assurances et les responsabilités. Des conventions seront signées prochainement afin de garantir une parfaite sécurisation du projet.

Projet sur les AIDANTS FAMILIAUX

MME PALLEY s'appuie sur l'ABS (analyse des besoins sociaux) et il ressort la problématique sur les AIDANTS FAMILIAUX. Un évènement sera créé autour de cette thématique.

SORTIES HORS LES MURS

Une sortie « hors les murs » pour les seniors devrait être proposé et fera l'objet d'une réflexion autour d'un projet : sortie restaurant avec ou sans animation

Mme PALLEY souhaiterait également que nous puissions organiser et prendre part au spectacle au Zénith organisé par SAINT ETIENNE en fin d'année.

PROJET "Bien Vieillir à Saint-Galmier"

Projet qui fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la conférence des financeurs.

Il a pour but de proposer aux seniors de la commune, participants aux ateliers APA, (25 personnes env.) :

Ce temps de rencontre permettra pour les seniors d'être conviés gratuitement à des activités telles que :

- des rencontres d'échanges sur la diététique,
- des séances d'A.P.A,
- des activités autour de la Santé globale (Ergothérapeute sur les outils pour un maintien à domicile pour la prévention des chutes).

Les objectifs sont de :

- Travailler sur l'équilibre et la force des jambes des participants ;
- Aider à adopter des comportements sécuritaires ;
- Améliorer le sentiment d'efficacité personnelle (confiance) à l'égard des chutes ;
- Limiter les situations d'isolement,
- Limiter la médication,
- Aider à soigner les maladies chroniques en participants à des temps avec un professionnel de la diététique

Mme Aurélie DESBRE fait remarquer que le PROJET BIEN VIEILLIR concerne qu'un petit groupe.

LOGEMENT D'URGENCE

Il a été rénové avec beaucoup de soin.

Le secours catholique a participé en offrant de nombreux équipements (rideaux, linges de maison, peluches etc...)

IV INFORMATIONS DIVERSES

Mme PALLEY informe l'assemblée d'une demande faite par Monsieur BAROU Etienne (membre de la convention citoyenne sur la fin de vie dont le pilotage est confié au conseil économique, social et environnemental le CESE) pour d'organiser une réunion publique au sein de notre commune.

Une journée d'information sera organisée sur Saint-Galmier à destination des membres de l'UDCCAS de la LOIRE et des responsables des CCAS.

Une réunion est prévue à Montbrison sur cette thématique

MME DESBRE demande « Est-ce qu'une personne a prévu d'aller à la réunion qui va avoir lieu à Montbrison ». Elle rappelle que cette thématique ne touche pas seulement les personnes âgées.

PROCHAIN CA du CCAS prévu le JEUDI 06 AVRIL 2023 à 18 h 00

FIN DE LA SEANCE A 20h30

Président de la Séance,
M. Philippe DENIS

Signature



Secrétaire de Séance,
Mme Christine PALLEY

Signature

